



Liberté contractuelle et droit de la concurrence

Rüdiger Morbach

La liberté contractuelle est garantie par les règles du droit de la concurrence et elle est également à la base d'un conflit qui se présente dans les deux domaines : Le conflit entre la liberté individuelle et les intérêts régulateurs de la concurrence. Omniprésent dans le droit de la concurrence, ce conflit se